

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 634

Artikel: Transparence : 1981 : le Conseil fédéral a rendu sa copie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux géants: l'un parle et l'autre pas

est directement, ou au travers de sociétés immobilières, propriétaire de la plupart des immeubles où elle a installé ses succursales.»

Chiffres d'affaires: pas publiés. Résultats détaillés des succursales à l'étranger: pas publiés. Estimation UBS du volume des affaires P: plus de 1,4 milliard de francs suisses. Estimation qui n'est pas «irréaliste», selon la direction («Bilanz» 5/1981). L'année 1980 a été pour P une année de vaches grasses (+ 107% d'augmentation du chiffre d'affaires contre + 4,5% en 1979). Bref, la transparence n'est pas la caractéristique majeure de la multinationale lausannoise... Plus significative est la répartition de ce chiffre d'affaires: plus de la moitié est enregistrée à Lausanne, un 20% dans les sociétés dominées par P et un petit quart à l'étranger. On n'en saura pas plus!
Plus intéressant pour le consommateur de jour-

nau: l'implantation de P dans le secteur suisse des agences de publicité. Là, la domination de P (notée à la 26^e place des plus grandes sociétés suisses par la «Schweizerische Handelszeitung» en 1981) est absolument écrasante.

Quelques précisions, et un classement (1980) des agences de publicité dans notre pays:

	Chiffre d'affaires (millions de fr.)	Employés	Contrats d'affermage
Publicitas Suisse	633	1550	200
Orell Füssli	228	420	180
Assa	128	310	170
Mosse	62	200	35
Senger	48	85	10

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: voyez l'écart entre le premier et le deuxième... Mais il est en réalité encore bien plus impressionnant: P est en effet au bénéfice d'une participation minoritaire à Orel Füssli, son suivant immédiat au classement, et le

quatrième, Mosse, lui appartient à 100%. Quand on sait que les deux tiers du volume des annonces dans les quotidiens sont en mains de ces trois entreprises, il est facile de comprendre d'où souffle le vent. Christian Müller, le rédacteur en chef des «LNN» parle de P comme du «véritable géant» de la presse suisse.

Tous les journaux, bien sûr, n'ont pas conclu de contrat avec une agence de publicité. Certains, et non des moindres, se chargent eux-mêmes du contact avec les annonceurs, «Blick», le «Tages Anzeiger», la «NZZ» ou la «Berner Zeitung», par exemple (un quart des journaux suisses, environ, a sa propre régie, en comptant bien entendu de petites publications pour lesquelles l'affermage ne saurait être envisagé).

Dernière note qui, dans la perspective lucernoise, permettra de situer la marge de manœuvres de P en Suisse romande: offrant ses «services» à la plupart des journaux romands de quelque importance, P participe au capital de la «Tribune de Genève», de la «Gazette de Lausanne» et de la société éditrice du «Nouvelliste».

TRANSPARENCE

1981: le Conseil fédéral a rendu sa copie

Comme chaque année aux alentours de Pâques et de l'assemblée générale des grandes banques, le Conseil fédéral a déposé son volumineux rapport pour l'exercice écoulé. Nous avons déjà souligné l'an dernier (cf. DP 586/2.4.1981) que ce document contient,

dûment classés par offices, divisions, services, etc., des masses de renseignements détaillés, assez méconnus pour que des professionnels de la politique ou de l'information en déplorent périodiquement l'inexistence. Quelques échos.

Gros effort cette année en matière d'information-justification de la part de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA).

La première année du crédit de programme de 1650

millions a vu l'engagement de 457 millions de francs, pour des actions dont la durée s'étendra jusqu'en 1986 dans certains cas.

Au cours de l'année dernière, la DDA s'est occupée de plus de quatre cents projets dont une cin-

quantaine concernent de nouvelles actions. A noter pour la première fois la publication de la liste des engagements de plus de cinq cents mille francs pour des projets de coopération technique et d'aide financière.

Par ailleurs, la DDA affirme s'être «efforcée de renforcer ses relations avec le secteur privé»; elle a conclu plus de cinquante contrats avec des sociétés de consultants pour des missions, évaluations ou études de projets de coopération technique. Justification complémentaire: pour l'ensemble de ses activités bilatérales, la DDA achète en Suisse du matériel et des services pour environ 27 millions de francs, sans compter les autres «retombées en Suisse, telles que les salaires des experts versés dans notre pays, les dépenses des boursiers du tiers

monde étudiant en Suisse et surtout toutes les commandes découlant de toutes nos contributions multilatérales».

Plus que jamais donc la coopération au développement consiste aussi à «aider la Suisse via le tiers monde» (DP 631/25.3.82)!

LES ACTIVISTES

Comme d'habitude, le rapport annuel du Conseil fédéral laisse une petite cinquantaine de pages au Département de justice et police, qui en fait un usage intensif. On y retrouve cette précision fiévreuse qui anime les principaux offices du DFJP. L'énumération des innombrables dossiers en cours témoigne du zèle législatif et administratif que la droite n'est pas seule à reprocher à M. Furgler.

De sérieux goulots d'étranglements pourtant dans ce département activiste, comme par exemple à la section des réfugiés, qui doit examiner un nombre rapidement croissant de demandes d'asile: 1389 en 1978, 1882 en 1979, 3020 en 1980, 4226 en 1981. Et tandis que le nombre des demandes triplait, celui des dossiers en suspens à la fin de l'année était multiplié par neuf: 290 en 1978, 529 en 1979, 916 en 1980 et 2670 en 1981. En vue de diminuer les délais d'attente pour les réfugiés sans faire d'entorse au sacro-saint blocage du personnel, on a emprunté à d'autres services des fonctionnaires plus ou moins prédestinés à mener ces pénibles enquêtes de police humanitaire.

Le système d'information en matière criminelle (KIS), qui avait droit tout juste à trois lignes dans le rapport de l'année dernière, est moins discrètement traité cette année. Malgré les exigences de la protection des données, le Ministère public va de l'avant, et le groupe de travail composé de représentants de la Confédération et des cantons a terminé le rapport final du concept KIS, lequel doit encore obtenir l'approbation des offices fédéraux compétents ainsi que celle de la Conférence des commandants des polices cantonales et des directeurs cantonaux de la police et de la justice. La révélation de ces derniers jours n'en était donc pas

une! Empoignades en vue, mais peu de conférences de presse officielles...

EUPHÉMISMES EN TOUS GENRES

Le Département de l'économie publique quant à lui donne dans l'euphémisme rassurant. Après avoir constaté que l'économie suisse se porte somme toute bien, le commentateur concède que «les branches de l'économie n'ont cependant pas toutes réussi à maintenir avec un égal bonheur leur compétitivité». Du coup, «il n'est pas toujours aisé, lorsque des fermetures d'entreprises ont lieu pour des raisons structurelles, de procurer un nouvel emploi à toutes les personnes touchées». Qu'en termes discrets ces choses-là sont dites!

Le ton monte à peine à propos des bureaux de placement privés ou autres agences de location de services: «Les procédés qu'utilisent certains de ces agents ne sont pas toujours irréprochables.» Et de constater que, dans le travail temporaire en régie ou à façon, «il n'est pas rare que l'on transgresse des dispositions fondamentales du droit du travail».

Reste à savoir combien de temps l'OFIAMT mettra à passer de la constatation à la réparation.

GLANURES HELVÉTIQUES

Les déchets radioactifs sont aussi à l'ordre du jour en RFA (cf. DP 632 et 634), bien entendu. Le mouvement anti-nucléaire annonce même la parution prochaine d'un «journal des déchets» (selon Wise). Le problème est d'autant plus crucial que plus aucune centrale nucléaire allemande ne sera construite avant qu'une solution ait été trouvée pour le stockage (mêmes exigences qu'en Suisse...). Certains propriétaires de centrales avaient bien tenté de tourner la difficulté en élargissant les bassins de stockage sur les sites nucléaires eux-mêmes (les promoteurs helvétiques

D'autant que ce même office a une masse d'autres gros dossiers à traiter: nouvelle conception de l'assurance chômage, développement économique régional, législation sur la concurrence déloyale, révision des indices des prix à la consommation (en cours) et surtout des prix de gros (toujours pas commencée).

L'affaire des veaux aux hormones n'est même plus expressément mentionnée. Mais on voit qu'elle a rendu soudain possible ce que l'on excluait antérieurement: avec la collaboration d'instituts étrangers, la Suisse a mis au point une nouvelle méthode pour détecter enfin les résidus d'hormones synthétiques dans la viande...

* * *

Bref, il y a de tout dans ce rapport annuel du Conseil fédéral, dont les différents chapitres restituent finalement assez bien, non seulement les activités de l'Administration fédérale, mais aussi l'esprit régnant dans les différents départements. Quand il comprendra quelque chose comme un index des matières et des tables de correspondances d'une année à l'autre, le Rapport du Conseil fédéral sera enfin devenu un instrument de travail pratique, une réelle contribution à la transparence de la gestion helvétique.

résistent-ils à cette tentation?), ils en seront pour leurs frais: la Cour fédérale de Darmstadt s'est prononcée récemment contre tout agrandissement de ces bassins sur le site nucléaire de Biblis. On sait qu'un dépôt (y seraient déposés 120 000 fûts) vient d'être fermé à Asse, près de la frontière est-allemande, pour cause de grave danger de contamination des eaux.

* * *

Dans un article intitulé «L'an deux mille» Frans Verleyen, rédacteur en chef de l'hebdomadaire belge «Knack»: «Nous serons devenus une sorte de Liban occidental, peut-être un port libre diplomatique (ville de congrès) à l'image de la Suisse.»